

ministre a déclaré: pas de paiement d'appoint. Je laisse à la population de l'Ouest canadien de juger, d'après les faits, si l'on avait promis ces paiements, et si on les avait laissés espérer.

Qu'a-t-on fait pour résoudre le problème de l'inflation, problème très important et très sérieux? L'inflation ne touche pas particulièrement le fort; elle frappe le faible. L'inflation gruge la valeur de la pension de vieillesse et de l'allocation familiale; elle gruge la valeur des régimes de pension auxquels les gens ont contribué pendant toute une vie. Je ne dirai pas que c'est le plus grand problème d'ordre économique auquel le peuple canadien doit faire face aujourd'hui, mais le problème qui se pose certes au plus grand nombre est celui de l'inflation et celui de la façon dont elle ronge le revenu, l'épargne et le crédit de nos gens. J'ai en main certains tableaux qui démontrent la réduction du pouvoir d'achat de la pension de vieillesse depuis 1949. Une personne qui aurait commencé à recevoir la pension de vieillesse en 1949 aurait, depuis cette date jusqu'à la fin de 1958, reçu une somme globale en pension de \$4,914. Mais en fonction du dollar de 1949, une pension pendant cette période se serait élevée à \$4,273 à peine, soit une perte de \$640 en pouvoir d'achat. L'inflation a réduit la valeur des allocations familiales du niveau élevé de \$8 à la valeur actuelle de \$4.75 en fonction du dollar de 1945. Elle a réduit à \$3.56 seulement la valeur des \$6 de la pension de vieillesse. Voilà quelques-uns des résultats de l'inflation.

L'attitude générale du premier ministre à l'égard de tous ces problèmes, ce soir, semble consister à dire: "Eh bien, nous avons des problèmes, mais nous en avions auparavant. Nous avons un déficit, mais un déficit, nous en avons déjà eu un". A coup sûr, si le premier ministre siège aujourd'hui à la banquette qu'il occupe, c'est parce qu'il a laissé espérer la solution éventuelle de certains de ces problèmes. Au cours des 17 mois où le premier ministre actuel a été en fonctions, l'indice des prix à la consommation est passé de 121.6 à 126.3, soit une augmentation de 4.7 points, et au cours des 17 mois antérieurs l'indice avait monté de 4.8 points. Autrement dit, l'augmentation enregistrée par l'indice des prix à la consommation durant les 17 mois où le gouvernement actuel a été au pouvoir égale presque celle que l'indice a accusé sous le gouvernement antérieur.

Y a-t-il de l'inflation aujourd'hui? Oui, il y en a une qui correspond en degré et en nature à celle qu'il y avait à peu près sous le régime précédent.

Qu'advient-il de la politique de l'argent cher? Nous avons beaucoup entendu parler

de l'iniquité de la politique de l'argent cher sous le gouvernement libéral et nous attendions de ce gouvernement-ci qu'il la supprime. Voici ce que l'actuel ministre des Finances a dit le 11 août 1956, ainsi qu'il est rapporté dans le *hansard*, page 7714, au sujet de l'augmentation du taux de réescompte de la banque centrale:

Ces augmentations répétées du taux d'intérêt, soit cinq en un an, alourdissent énormément le fardeau des gouvernements provinciaux et des gouvernements municipaux, pour ce qui est de leurs emprunts, et ont de graves répercussions pour les hommes d'affaires et infligent de sérieuses pertes aux détenteurs d'obligations du Canada. Pour combattre la menace d'inflation, le gouvernement devrait orienter ses efforts vers une augmentation de la productivité.

Ces paroles ont été prononcées le 11 août 1956. Le taux de réescompte de la Banque du Canada s'établissait à 3½ p. 100 le 10 août 1956, soit la veille de cette déclaration; le 15 janvier 1959, ce même taux se tenait à 3.61 p. 100. Aussi constatons-nous que l'argent cher et les taux d'intérêt élevés de la politique libérale sont devenus, avec un gouvernement conservateur, encore plus cher et plus élevés.

**L'hon. M. Fleming:** Balivernes!

**M. Argue:** Le premier ministre a parlé des efforts qu'avait faits son gouvernement pour mettre fin à l'inflation et il a mentionné les augmentations du tarif-marchandises. Je tiens à concéder au premier ministre tout le mérite d'avoir supprimé l'augmentation de 3.6 p. 100 du tarif-marchandises, la dernière, après les élections. On en a parlé beaucoup au cours de la campagne électorale, et le premier ministre a fait miroiter cette éventualité, qui devait être réalisée après les élections. Nous avons vu avec plaisir rayer ces 3.6 p. 100. Mais quand le gouvernement a dû envisager une augmentation de 17 p. 100, est-ce qu'il a dit: "Non, nous ne permettrons pas qu'on l'applique"? Somme toute, le gouvernement se montrait très courageux quand il s'est agi d'abroger une augmentation de 3.6 p. 100. Cependant, bien qu'il n'ait pas permis le relèvement de 3.6 p. 100, celui de 17 p. 100 a été mis en vigueur.

Le discours du trône ne dit pas que le gouvernement se propose de prendre les mesures nécessaires pour supprimer ce fardeau de 17 p. 100 que la population canadienne doit supporter sous forme d'augmentation du tarif-marchandises. Il dit simplement qu'on prendra des dispositions afin d'alléger ce fardeau. Le premier ministre nous dira-t-il si les mesures que le gouvernement prendra seront de nature à supprimer les conséquences injustes de l'augmentation générale de 17 p. 100?